

# Calendrier 2024

## Collecte des déchets

### Pays des Achards

#### Beaulieu-sous-la-Roche

### JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### FÉVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

### MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AOÛT

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

### DÉCEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

### JANVIER 2025

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## RÈGLES DE COLLECTE



**Bacs avec couvercle marron :**  
**collecte des ordures ménagères**

Sacs poubelle fermés uniquement.  
> 1 collecte tous les 15 jours



**Bacs avec couvercle jaune :**  
**collecte des emballages ménagers**

Emballages vidés et en vrac uniquement.  
> 1 collecte tous les 15 jours

**Jours fériés** Report de collecte dans la semaine

Si les conditions météorologiques sont trop mauvaises, les collectes peuvent être décalées ou annulées.

### Pour que votre bac puisse être collecté :

- > Sortez les bacs uniquement la veille au soir de la date de collecte et rentrez les bacs une fois la collecte effectuée.
- > Placez les bacs à 1 m de tout obstacle (muret, poteau, voiture, autre poubelle...).
- > Présentez les bacs, couvercles fermés, avec les poignées tournées vers le mur (côté habitation).
- > Les déchets hors des bacs ne seront pas collectés.
- > Ne tassez pas vos déchets dans vos bacs.
- > En cas d'erreurs de tri, le bac concerné sera refusé à la collecte, il devra être rétrié par son propriétaire avant d'être représenté à la prochaine collecte.
- > Retrouvez les consignes de tri détaillées au verso de ce document.

**EN VENDÉE  
TOUS LES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT**

Inutile de laver les emballages,  
il suffit de les vider.  
N'emboîtez pas les emballages  
pour qu'ils puissent être recyclés



**EMBALLAGES** à déposer en vrac  
dans votre bac à couvercle jaune



**VERRE** à déposer dans la colonne



**PAPIER** à déposer dans la colonne



**ORDURES MENAGERES**   
à mettre en sac fermé dans le bac à couvercle marron



« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

Réduisez vos déchets en appliquant les 5 R

**REFUSER**

Quand je fais mes courses,  
j'apporte mes propres  
contenants !



Je colle un STOP  
PUB sur ma boîte  
aux lettres

**RÉDUIRE**

J'achète la juste  
quantité pour éviter  
le gaspillage



J'évite le suremballage  
(vrac, à la coupe,  
produits frais...)

**RÉUTILISER**

Acheter en seconde  
main, réparer, donner  
(locaux réemploi en  
déchèterie)



Privilégiez les objets  
réutilisables (bocaux,  
gourde, serviette en tissu),

**RECYCLER**

Trier les objets qui sont  
valorisables (papier, verre,  
emballages, déchèteries)



**RENDRE À LA TERRE**

S'équiper d'un kit de tondeuse  
mulching, broyer ses petites  
branches et pailler ses haies  
(protège les pieds et retient  
l'humidité)

Composter vos  
« bio déchets »



**BON À SAVOIR**

La communauté de communes du  
Pays des Achards subventionne à  
hauteur de 60 % l'achat de votre  
composteur.  
A retirer directement à la communauté  
de communes sur les horaires  
d'ouverture de l'accueil général.

Retrouver d'autres astuces sur le site de la Communauté de Communes onglet **REDUIRE SES DECHETS** :  
<https://www.cc-paysdesachards.fr/environnement/gestion-des-dechets/150-reduire-ses-dechets.html>

# VOTRE ACCÈS À LA PLATEFORME DÉCHETS EN QUELQUES CLICS



## Étape n°1 :

Récupérer vos identifiants de 1<sup>ère</sup> connexion sur votre facture.

Accédez à votre Portail déchets en créant un compte sur :  
<https://dechets.cc-paysdesachards.fr>  
Identifiant portail : ABDCEFGH

Rendez-vous ensuite sur :

<https://www.cc-paysdesachards.fr>

Onglet environnement > Gestion des déchets > mes démarches en ligne



## Étape n°2 :

Créez votre espace



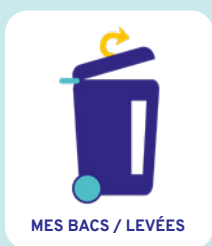
## Étape n°3 :

Accédez à votre espace

Quelques unes des fonctionnalités proposées :



- Compteur du nombre de passages en déchèterie (passages effectués et passages restants)



- Visualisation des levées effectuées



- Visualisation des factures
- Paiement en ligne



- Demande de carte Guideoz
- Demande de composteur
- Mensualisation

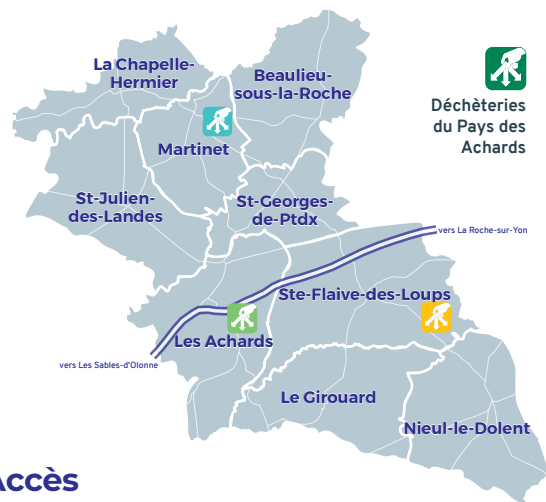
Retrouvez les tarifs de la redevance générale des déchets sur le site internet de la communauté de communes

Volume du bac d'ordures ménagères	120 litres	240 litres	340 litres
<b>PART FIXE</b> (votre abonnement obligatoire)	<b>Que comprend-elle ?</b> L'ensemble des charges fixes du service : La collecte des emballages, l'entretien et la collecte des colonnes verre et papier, le traitement de vos déchets .... Elle comprend également 12 collectes annuelles de votre bac d'ordures ménagères et 12 passages en déchèterie. <b>Comment est-elle calculée ?</b> En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères (voir tarifs sur le site).		
<b>PART VARIABLE</b> (utilisation complémentaire du service)	<b>Que comprend-elle ?</b> Le ramassage et le traitement des ordures ménagères au-delà des 12 collectes forfaitaires annuelles et vos passages supplémentaires en déchèterie. <b>Comment est-elle calculée ?</b> En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères, des collectes réalisées hors part fixe (voir tarifs) et des passages supplémentaires en déchèteries.		

**⚠ À SAVOIR :** La redevance générale des déchets est calculée en fonction de vos dates d'emménagement et de déménagement (prorata mensuel). Ces dates doivent être signalées obligatoirement auprès du service Collecte et traitement des déchets de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

# Déchèteries

## Pays des Achards



### Horaires d'ouverture

	LES ACHARDS (La Chapelle-Achard) ZA Sud-Est, Imp. Théophile Epaud		MARTINET ZA Les Echoignes	SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS Le Beignon
LUNDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h
MARDI	14h-18h	14h-17h		
MERCREDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h
JEUDI	14h-18h	14h-17h		
VENDREDI	9h-12h	9h-12h		
	14h-18h	14h-17h		
SAMEDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h

■ Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre ■ Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

### Déchets acceptés dans toutes les déchèteries

#### Avant de jeter



Réutilisation  
Réemploi

#### Les filières



Mobilier



Électroménager



Lampes



Batteries



Cartons



Métaux



Bois



Piles et  
accumulateurs



Plastiques  
rigides



Bâches  
plastiques  
étirables



Polystyrène



Gravats /  
inertes



Verres



Papiers



Textiles



Déchets  
verts



Déchets  
ultimes



Déchets  
dangereux  
des ménages

huile de vidange, de friture,  
solvants, peinture, phytosanitaires,  
cartouches d'encre, extincteurs...

### Accès

- Accès sur présentation de la Carte Guideoz
- pour tous les usagers
- Accès forfaitaire de 12 passages pour les particuliers
- **Nouveau !** À partir de 2024, plus besoin de recharger votre carte arrivée à la fin de vos 12 passages forfaitaires, les passages supplémentaires seront directement comptabilisés et ajoutés sur votre facture semestrielle
- Dépôts professionnels payants
- Les horaires et jours d'ouverture peuvent être modifiés ponctuellement et sans préavis
- **Déchèteries fermées les jours fériés**

#### FILIÈRE SPÉCIFIQUE



Plâtre  
Uniquement sur les déchèteries  
de Martinet et des Achards

#### AMIANTE

- Collecte ponctuelle sur inscription.
- Renseignements auprès de la Communauté de communes.

#### DÉCHETS NON ACCEPTÉS\* :

- Déchets collectés en porte à porte (emballages, ordures ménagères)
- Déchets explosifs (bouteilles de gaz, fusées de détresse, munitions...)
- Déchets alimentaires (ordures ménagères)
- Pneumatiques...

\* Liste non exhaustive

### Dépôt occasionnel en colonne d'ordures ménagères

Le dépôt est possible grâce à la **carte Guideoz**, à activer à l'accueil de la Communauté de communes. Le dépôt est payant avec un maximum de 80 litres par dépôt. La facturation se fera sur votre redevance générale des déchets.



COMMUNE	SITUATION
Beaulieu-sous-la-Roche	Parking du cimetière, place Beauregard
Les Achards	La Chapelle-Achard • Rue de Gaulle, aux ateliers communaux • Impasse Théophile Epaud, ZA Sud-Est (devant la déchèterie)
	La Mothe-Achard • Parking de la Cité La Malandrie, rue des Ajoncs • Rue du Bois Renard, au carrefour avec la rue Armand Lansier
Martinet	Parking de la salle de sports, 20 rue de la Fontaine
Nieul-le-Dolent	Parking du stade, rue Armand Calleau
Saint-Georges-de-Pointindoux	Parking du cimetière, rue de la Chesnaie
Saint-Julien-des-Landes	Parking de la salle polyvalente, rue de l'Industrie
Sainte-Flaive-des-Loups	Parking de la Chaufferie
La Chapelle-Hermier	Parking du cimetière, rue de Lattre de Tassigny

#### Un doute, une question ?

dechets@cc-paysdesachards.fr • Tél : 02 51 05 94 49

#### Horaires d'ouverture du service :

Lundi - mardi - jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h30  
Vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30

Communauté de Communes du Pays des Achards  
**Service collecte et traitements des déchets**  
2 rue Michel Breton - ZA Sud-Est - 85150 LES ACHARDS  
www.cc-paysdesachards.fr